### CM

### 0 blessée à coups Grievement couteau

reçu de nombreux coups de couteau, samedi matin, dans un appartement d'une résidence universitaire du boulevard de l'Ouest, à Villeneuve-d'Ascq. L'alerte a été donnée vers 7 h. La victime a été conduite à l'hôpital par les secours. Dans un premier temps, sa vie était en danger. Après une intervention chirurgicale, elle a finalement survécu. L'auteur présumé de cette tentative de meurtre est son petit ami. Ce Villeneuvois de 22 ans a été interpellé sur le lieu des faits. À l'issue de sa garde à vue, il a été déféré. Une information judiciaire a été ouverte. Le suspect a été mis en examen et placé en détention provisoire. Aucun autre élément n'a pour l'instant filtré sur les circonstances de l'affaire. B. D



### EN BREF

# LA CAMBRIOLEUSE DE 14 ANS INTERPELLÉE PAR SA VICTIME

13 h 50, l'occupant d'une habitation de la rue des Anémones à Vendeville est alerté par un bruit suspect. Deux (très) jeunes filles viennent de forcer la baie vitrée de son domicile. Sans hésiter, il parvient à immobiliser une des deux cambrioleuses. Il faut dire qu'elle n'a que 14 ans. Prévenus, les policiers du commissariat de Wattignies n'ont plus qu'à venir la chercher. Puis, comme pour toutes les affaires de vol par effraction, les fonctionnaires ont transmis le dossier à leurs collègues de la cellule anti-cambriolage de la Sûreté urbaine de Lille (SU). L'adolescente, originaire d'Europe de l'Est, est toujours ce mardi en garde à vue dans les locaux de la SU. Sa complice a réussi à prendre la fuite. 

F. B. Lundi 5 mars en début d'après-midi, vers int d'une habitation de la rue des

### L'HACHE PRISE A ÉTÉ CAMBRIOLÉE MAIS RESTE OUVERTE

hache, qui a ouvert fin 2017 à Lesquin, a été cambriolée dans la nuit de lundi à mardi.
C'est un message posté sur les réseaux sociaux qui révèle la mésaventure. « Plus de peur que de mal, explique cependant la jeune responsable. On nous a volé la caisse, des téléphones portables, des appareils photo... mais pas de haches ! » L'enseigne peut donc fonctionner quasi normalement. Le groupe attendu hier à 14 h 30 a pu, comme prévu, se défouler sur les cibles. 

C. B.

## Le Docteur GÉRALD DELSAUX

Il remercie sa patientele pour la confiance accordée a céssé son activité fin décembre 2017

## Le Docteur Thierry ROCHER

installé à MERIGNIES prendra la suite de soi et de travaux à réaliser. **Tél. 03 20 34 66 98** 

1432853000VD

### entre PS 3 Rois municipalité accord fainéants

Les élus ont voté, lundi soir, une délibération décidant d'un accord financier avec les propriétaires des Rois fainéants, après trois ans de procédures entre les deux parties. Le cabaret-restaurant fermera au printemps.

PAR ISABELLE ELLENDER villeneuvedascq@lavoixdu

ans...» Michel Deslandes est las de la bagarre juridique qui l'oppose, lui (patron d'un restaurant présent à Noyelles depuis plus de cinquante ans) à la municipalité. Côté mairie, on a senti la même lassitude autour de la table du conseil, lundi soir. « C'est une affaire tordue et tortueuse» pour Alain Dubois. « Il est temps de la «Si je n'accepte pas cet accord, on est repartis pour trois ou cinq ans...» Michel Deslandes est las de la bagarre juridique qui l'opclôturer et de passer à autre chose », a acquiescé le maire Henri Lenfant, avant de lister les différentes étapes d'une bataille qui remonte à l'époque de son prédécesseur, Alain Dusausoy. «Il y a eu aussi pas mal de conflits entre l'exploitant et l'ancien propriétaire », a-t-il souligné.



STÉPHANE ROLAND

Pour résumer, la commune avait préempté le bâtiment où M. et M™ Deslandes exploitent leur cabaret-restaurant et en est devenue propriétaire en juillet dernier. Le couple avait assigné la commune en référé et celle-ci avait été condamnée en septembre 2017 à faire des travaux de sécurisation : « On avait supprimé les poutres vermoulues et réalisé une charpente temporaire », a rappelé le premier magistrat. Entre autres griefs, il a cité « l'activité du lieu, qui avait repris début janvier, alors que le restaurant devait rester fermé (...) La paille n'avait toujours pas eu d'antifeu (...) En février, j'ai décidé d'arrêter les procédures. »

UN ACCORD À 355 000 €
Henri Lenfant a donc proposé
lundi à ses collègues de signer un
accord : en plus des 105 000 €
d'achat du bâtiment (en 2017),
le terrain de 1 470 m² serait acquis pour 130 000 € et le couple
recevrait 120 000 € d'«indemnité d'éviction». L'accord a été
adopté par 12 voix pour et deux
abstentions, celles de Marc Dupré et Stéphane Roland. Ce der-



Colette et Michel Deslandes exploitaient leur cabaret-restaurant, dans une ancienne ferme de 600 m², au cœur du village. La charpente de celle-ci est en réfection, pour éviter tout danger.



nier a notamment déclaré : « Cela va coûter beaucoup d'argent au

contribuable ».

Alain Griset a souligné « le chemin parcouru » : mais demandé que soient prises « des précautions pour qu'on ne soit pas ennuyé par la suite » : « Qu'on ne leur donne le chèque qu'une fois qu'ils auront fermé » (1) et que la ville s'assure juridiquement « qu'ils ne puissent pas remettre en cause nos projets,

s'ils gardent un bout de terrain et leur habitation. »

La municipalité espère voir un béguinage se construire à cet en-droit, « un programme qui entre dans l'aménagement du centre-

bourg. » (2) ■
(1) L'activité devrait se terminer fin avril et les locaux devront être libérés fin mai.
(2) Les élus ont également décidé d'acheter l'ancien parking du restaurant à un autre propriétaire pour 9 000 €.